

MAIRIE de PIERRES

Service scolaire

Pierres, le 4 juin 2024

Objet : Tarification sociale de cantine

Madame, Monsieur,

La restauration scolaire est un service public indispensable dans nos petites communes rurales. La municipalité en mesure l'importance pour les familles, ainsi que pour leur budget surtout en cette période de forte inflation. Les augmentations dues à la crise énergétique comme à la flambée du coût des matières premières n'ont donc pas été répercutées aux familles au cours des derniers mois.

Afin d'aider les plus fragiles, la commune a décidé de mettre en place dès la rentrée prochaine **le dispositif de tarification sociale de cantine à 1€** proposé par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités jusqu'en 2027.

Pour cela, l'Etat demande que la tarification de la restauration scolaire se base sur le **Quotient Familial CAF** (et non sur le revenu fiscal comme actuellement) qui prend en compte les revenus, les prestations sociales ainsi que le nombre d'enfants à charge, une vision ainsi plus juste des différentes situations familiales.

Deux fois par an, en juin et en décembre, le service des affaires scolaires de la ville assurera automatiquement une mise à jour de ce quotient familial avec le concours de la CAF et la MSA. Les familles ayant un **quotient familial inférieur ou égal à 1 000€** bénéficieront de fait de cette tarification subventionnée par l'Etat pour l'année 2024/2025, comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégories		Quotient familial CAF	Tarifs	Tarifs inscription au-delà du délai (+10 %)
Habitants	1	0 à 1 000	1.00 €	1.10 €
	2	1 001 à 1 300	5.14 €	5.65 €
	3	> 1300	5.50 €	6.05 €
Hors commune			6.29 €	6.92 €

Le service des affaires scolaires reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous souhaitant de bonnes vacances, veuillez agréer Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Carine Roux,
Adjointe en charge des Affaires Scolaires.